

Réglementation Boxe Pré-combat

Saison 2005/2006

PREAMBULE :

Une commission de 9 personnes, représentant toutes les composantes de la FFB a travaillé sur ce règlement.

Ce fût l'objet d'échanges, de prises de position, parfois contradictoires, qui en fait toute sa richesse, mais qui ne contentera pas tout le monde.

Lorsque cela s'est révélé utile, le débat a été tranché par les arbitrages du Président de la FFB, et du DTN, qui cautionnent l'application de ce règlement à ce stade expérimental du pré combat, et dont les points forts sont les suivants :

- une licence BEA
- une procédure d'organisation simplifiée, pas de médecin, pas de redevance
- un matériel, gants de 12 onces, casque intégral, expérimentés depuis 1 an qui a montré un niveau de sécurité très satisfaisant, et évitera les blessures.
- une formation d' officiels assurée par un officiel de boxe amateur.
- une formation à la spécificité boxe anglaise du secouriste assurée par le médecin fédéral régional.
- un règlement qui oriente tactiquement :on ne peut pas gagner avant la limite, (sauf accident), et la décision est toujours donnée aux points.
- Une sécurité :
 - le boxeur est protégé, par la possibilité de retours au centre lorsqu'il est mis en difficulté
 - le boxeur n'est pas pénalisé, et peut boxer le jour suivant:
 - s'il est compté
 - si son homme de coin jette l'éponge
 - s'il abandonne

Dispositions qui encouragent :

- l'arbitre à ne pas hésiter à compter,
- l'homme de coin à ne pas hésiter à jeter l'éponge,
- le boxeur à ne pas hésiter à abandonner.

Je demande à tous de collaborer à cette expérimentation, unis, tolérants, et ouverts, pour, dans un deuxième temps, faire évoluer cette nouvelle pratique.

Robert Guettier

I. Le code sportif de la boxe pré combat:

• Critères de jugement :

- **Toute touche** donnée avec la tête des métacarpiens et les premières phalanges sur les parties antérieure et latérales du tronc et de la tête **donne un point quelque soit sa puissance.**
- le jugement se fait avec le compteur électronique, ou à défaut sur boîtier électronique.
- le juge valide les avertissements sur le modèle de la boxe amateur.
- Il n'y a pas de décision par match nul. Les critères pour départager les boxeurs sont ceux de la boxe amateur : - initiative du pré combat, et meilleur style – meilleure défense.

• Interventions de l'arbitre :

L'arbitre n'interdit pas au boxeur de frapper mais **il a un rôle prépondérant dans la sécurité des boxeurs**. Son rôle pédagogique est déterminant. Il opère selon les règles de la boxe amateur hormis les aménagements suivants :

Il stoppe, ramène les boxeurs au centre du ring pour les faire boxer à nouveau lorsque :

- les enchaînements sont trop longs.
- l'un des 2 boxeurs est manifestement mis en difficulté par la pression de l'adversaire.

Ce sont des stops de récupération.

- l'arbitre prononce « STOP » avant chacune de ses interventions.
- le nombre de retour au centre est à son appréciation, il peut décider à tout moment de stopper la rencontre pour infériorité manifeste. Une décision aux points est alors rendue.
- l'avantage est donné à la minute de repos.

• Le Knock Down :

Sur un KD, l'arbitre compte le boxeur jusqu'à 8, stoppe le pré combat.

L'issue est alors la suivante :

- sans décision si l'arrêt se produit à la 1^{ère} reprise
- décision aux points si l'arrêt se produit lors des autres reprises.

• Le K O :

.....le KO ne devrait jamais être l'issue d'un pré combat...

Cependant, la frappe n'étant pas interdite si un boxeur présentait les caractéristiques du KO de la boxe amateur (incapacité de boxer après 10 secondes) sur un coup donné réglementairement, le pré combat sera stoppé, et se sanctionnera par « sans décision »

- SD KO 28 jours (pour le boxeur KO)
- SD (pour l'autre)

• Blessures :

- Toute blessure entraîne :
 - l'arrêt de la rencontre,
 - une décision aux points
 - un arrêt de 10 jours

• Abandon :

Lorsque le boxeur montre qu'il ne souhaite plus continuer à boxer ou cherche à simuler un KD ; l'arbitre :

- stoppe le pré combat,
- donne la décision : perdu par abandon (PAb).

• Disqualification :

L'arbitre donne les avertissements sur le modèle de la boxe amateur, et disqualifie le boxeur au troisième avertissement ou à tout moment s'il le juge nécessaire.

- **Jet de l'éponge :**

Application du règlement BA, hormis le délai de repos qui sera d'une journée.

- **Durée des rencontres :**

- 3 rounds de 2 minutes espacés d'une minute de repos
- Le chronomètre n'est arrêté que sur demande de l'arbitre.

- **Délais de repos entre les rencontres :**

Les boxeurs ne peuvent effectuer plus d'un pré combat par jour.

- **Catégories d'âge et de poids :**

- elles sont identiques à celles de la boxe amateur.
- hors championnat, la réglementation de la boxe amateur est appliquée en matière d'écart de poids.
- un écart d'âges de deux ans maximum doit être respecté entre les boxeurs de catégories d'âges différentes.

- **Autorisation à combattre :**

Elle est ouverte à tout licencié « boxe éducative assaut » à partir de la catégorie cadet.

- **Tenue :**

Elle est identique à la boxe amateur excepté les points suivants :

- **Gants de 12 onces de couleur rouge et bleu.**
- **Casques de boxe agréés FFB avec protection faciale de couleur rouge et bleu.**

- **Les coups irréguliers et fautes :** Ils sont identiques à ceux de la boxe amateur

- **Le cérémonial :** Il est identique à celui de la boxe éducative assaut.

- **L'homme de coin :**

Une seule personne titulaire au minimum du diplôme d'instructeur fédéral, Il n'est pas autorisé à parler pendant le combat. Il est habilité à jeter l'éponge pour demander l'abandon du boxeur. Il peut entrer à l'intérieur des cordes.

II. Le cadre réglementaire de la boxe pré combat:

- **Conditions d'organisation :**

- La demande d'organisation se fait 20 jours minimum avant la compétition auprès du comité régional.
- Le nom du secouriste doit être mentionné sur la demande d'organisation.

- **Matériel :**

- Les caractéristiques du ring sont identiques à celles exigées en boxe amateur excepté la hauteur qui peut être inférieure. Les rings de plain pied sont autorisés.
- Un téléphone doit être disponible.
- L'accès des secours et l'évacuation d'un blessé éventuel doivent être prévus.

• **Les officiels nécessaires :**

- **Le secouriste** : Il doit être titulaire de l'AFPS et avoir suivi une formation complémentaire (spécifique boxe par le médecin régional) .Il est chargé d'avertir les secours et d'assurer les premiers soins si besoin. Il peut être consulté par le régulateur pour une décision de l'arrêt du pré combat lorsqu'un boxeur est en danger.

Concernant sa responsabilité, en cas de problème, le règlement fédéral sera la référence. En matière de jurisprudence, il n'y a pas d'obligation de résultats, mais une obligation de moyens. Dans la mesure où une personne formée spécifiquement aux gestes de premiers secours liés à la discipline boxe interviendra, le juge pourra considérer que les moyens auront été mis en place dans conditions de sécurité convenables.

- **Le régulateur** : il est le chef de jury. Il s'agit d'un officiel de boxe amateur niveau régional minimum, ou d'un officiel pré combat ayant été formé, et possédant une expérience du pré combat comme officiel ou formateur. Il coordonne et supervise la bonne tenue de l'arbitrage et des jugements. Il signe le PV de réunion et les passeports fédéraux. Il s'assure que les boxeurs sont informés des scores à la minute de repos, dans la mesure où le système de jugement le permet.
- **Les juges** : ils sont au nombre de 1, 2, ou 3 s'il y a un compteur électronique . En absence de compteur électronique, il y a 1 ou 3 juges. L'aptitude à juger est délivrée aux :
 - Juges de boxe amateur.
 - Officiels de boxe éducative assaut (ayant suivi la formation complémentaire)
 - Entraîneurs de niveau Instructeur fédéral minimum ayant suivi une formation complémentaire.
- **Le directeur pré combat**. L'aptitude à arbitrer est délivrée aux personnes suivantes ayant suivi une formation complémentaire :
 - Arbitres de boxe amateur en tenue d'officiel amateur.
 - **Le remboursement de la tenue blanche sera à la charge financière de l'organisateur, au tarif officiel.**
 - Entraîneurs de niveau prévôt fédéral minimum portant la tenue d'officiel BEA ayant suivi la formation complémentaire
 - Officiels de boxe éducative assaut portant la tenue d'officiel BEA ayant suivi la formation complémentaire
- **Le chronométrateur**. L'aptitude à chronométrer est délivrée à tout licencié FFB sous contrôle du régulateur.

• **Sigles et délais de repos :**

Les résultats sont notés sur le passeport fédéral et sur le procès verbal de réunion en indiquant le type de pratique.

Décision	Sigles	Délais de repos
Décision aux points (pas de match nul, le compteur calcule au 1/100 de points). voir critères de la boxe amateur pour départager les boxeurs si le compteur ne parvient pas à les départager: - boxeur qui a eu l'initiative, ou meilleur style – meilleure défense)	GP pour le vainqueur PP pour le perdant	1 jour pour les deux boxeurs
KD	- SD pour les deux boxeurs si arrêt à la 1 ^{ère} reprise - GP et PP si l'arrêt se produit à la 2 ^{ème} ou 3 ^{ème} reprise	1 jour
Blessure	Décision aux points GP pour le vainqueur PP pour le perdant	10 jours
Jet de l'éponge	GAbJep pour le vainqueur PAbJep pour le perdant	1 jour
Abandon	GAb pour le vainqueur PAb pour le perdant	1 jour
Disqualification	GD pour le vainqueur PD pour le perdant	5 jours pour le boxeur disqualifié
KO	Sans décision pour les 2 boxeurs - SD KO 28 jours - SD	28 jours pour le boxeur qui a subi le KO